Rapport du directeur exécutif par intérim
sur les activités de la Commission de coopération environnementale

Montréal, Canada
Automne 2002

1 Bilan du programme

1.1 Environnement, économie et commerce

La coopération entre les pays nord-américains est un élément essentiel pour régler les problèmes environnementaux à l'échelle continentale. Il s'agit également d'un fondement important d'une économie nord-américaine en pleine effervescence. L'intégration accrue de cette économie impose un plus haut degré de coordination et de coopération qui facilitera les échanges commerciaux et instaurera des systèmes complémentaires pour protéger l'environnement à l'échelle du continent.

Une intégration accrue de l'économie donnera également la possibilité de recourir à des incitatifs économiques et à des instruments financiers pour soutenir le développement durable. Cela démontre la nécessité de solliciter la participation des principaux intervenants du domaine économique à la protection et à la conservation de l'environnement grâce à des moyens novateurs. Les agriculteurs, les gens d'affaires, les consommateurs, les propriétaires fonciers, les investisseurs et d'autres acteurs détiennent la solution en vue de réaliser un développement économique qui privilégie la durabilité de l'environnement. Étant donné que la portée de l'économie est de plus en plus continentale, il faut mettre en place des mécanismes commerciaux destinés à favoriser son intégration.

Le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce comporte trois principaux objectifs : 1) L'amélioration de l'évaluation des répercussions de la libéralisation du commerce sur l'environnement et l'intensification de l'activité économique en Amérique du Nord. Les travaux d'évaluation doivent être autant rétrospectifs que prospectifs afin de veiller à ce que les répercussions environnementales constatées dans le passé comme dans le présent servent à cerner de nouveaux enjeux environnementaux, des priorités stratégiques et des moyens d'action. 2) Le relevé de mécanismes commerciaux susceptibles d'appuyer la protection de l'environnement et les objectifs de conservation. Le principe directeur sous-jacent aux « écomarchés » consiste à faire en sorte qu'une relation avantageuse tant pour l'environnement que pour le commerce donne des mesures concrètes pouvant s'appliquer à d'autres types de marché. 3) L'étude du rôle que le financement peut jouer dans l'établissement d'écomarchés qui favoriseront des développements positifs en matière d'environnement et d'énergie, dont la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et un commerce de produits et services durables.

1.1.1 Évaluation de l'état de l'environnement dans le contexte de l'intégration des marchés en Amérique du Nord

La Commission de coopération environnementale (CCE) a reçu 58 propositions d'étude à la suite de l'appel qu'elle a diffusé en prévision du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. Le Groupe consultatif connexe s'est réuni pour la première fois à Montréal, le 16 septembre, et a choisi neuf de ces propositions. Cinq d'entre elles

portent sur l'agriculture et trois sur l'énergie, et huit de leurs auteurs bénéficieront d'un soutien financier de la CCE pour mener leur recherche et établir un rapport.

Ce symposium se tiendra en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), après l'atelier d'un jour du Comité consultatif public mixte (CCPM) sur le chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), tout probablement du 24 au 26 mars 2003 à Mexico. Le PNUE tablera sur les conclusions de ce symposium pour s'acquitter de son mandat, lequel consiste à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités d'évaluer les répercussions environnementales des accords commerciaux, en se fondant notamment sur le fait que le Mexique, qui est un pays en développement, a conclu un accord commercial avec deux pays développés.

La CCE a publié un document, parrainé par la Fondation Ford, qui expose les enseignements et les conclusions tirés du premier Symposium sur les liens entre l'environnement et le commerce. Intitulé *Libre-échange et environnement : un tableau plus précis de la situation*, il est consultable sur le site Web de la CCE, sous forme d'un rapport succinct, et certains extraits servent à publiciser le deuxième symposium.

Les responsables du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce collaborent avec ceux du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement pour réaliser une analyse comparative des règlements étatiques et provinciaux de l'environnement qui régissent l'élevage intensif de bétail dans les trois pays; cette analyse sera présentée au cours du Symposium. La CCE mène également des travaux de référence sur les espèces envahissantes, les groupes autochtones, le déplacement des polluants dans le cadre de l'agriculture durable.

Pour conclure les travaux sur les nouvelles tendances environnementales, la version finale du rapport intitulé *Comprendre et prévoir les changements environnementaux en Amérique du Nord : Les fondements de politiques publiques plus efficaces* a été déposée pour fin de publication et sera bientôt distribuée aux intervenants.

1.1.2 Soutien à la protection et à la conservation de l'environnement grâce à la commercialisation de produits et services écologiques

La CCE a commencé à adapter la méthode mise au point pour les produits et services écologiques afin de l'appliquer dans le cadre du projet de programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement, notamment en ce qui a trait à l'élimination du plomb utilisé dans la poterie artisanale au Mexique.

La CCE a organisé une rencontre préliminaire le 18 septembre, à Montréal, sur la nécessité de collaborer à l'échelle nord-américaine concernant les achats écologiques. Les participants représentaient le *Center for a New American Dream* (CNAD, Centre pour un nouveau rêve américain), la société Terra Choice inc., l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis), Environnement Canada, le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles) du Mexique, les groupes Inform et Green Seal, le secteur privé, des groupes d'achat, le Conseil international pour les initiatives écologiques communales, le Conseil canadien de la coopération et la CCE. À la suite d'un exposé de chaque organisme et ministère de l'Environnement des pays signataires de l'ALÉNA sur leurs habitudes d'achat, les participants ont dressé une liste des contraintes à l'égard des achats écologiques par les organismes et

ministères au sein de leur gouvernement. Après le relevé des problèmes, ces travaux ont eu pour but de déterminer les tâches à accomplir et d'établir un cadre trilatéral afin de les mener à terme plus adéquatement. Les contraintes en question comprennent :

1. l'ignorance,
2. le manque de personnel dévoué,
3. l'incertitude et le manque d'information pertinente sur l'environnement,
4. les préoccupations indues à l'égard des règles commerciales de l'ALÉNA et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC),
5. la nécessité de mesures incitatives au changement.

Les participants ont conclu qu'il existe de nombreuses similitudes entre les contraintes auxquelles sont exposés les trois gouvernements ainsi que les organismes, le secteur privé et les particuliers. Certaines d'entre elles sont néanmoins particulières au secteur privé : le manque d'uniformité dans les normes; l'accès limité pour les décideurs; l'incohérence dans l'application des politiques; l'absence de notion du coût du cycle de vie des produits; le manque de législation en vue d'un meilleur rendement; les questions que soulève l'étiquetage volontaire.

Ils ont également convenu que la CCE serve de secrétariat à l'Activité nord-américaine pour les achats écologiques (un réseau nord-américain constitué d'autres réseaux) afin de se pencher sur les plus importantes contraintes.

Il a été convenu que cette activité comportera, à court terme, les réalisations suivantes :

1. la quantification des avantages environnementaux des achats écologiques (en élaborant un document qui relève de bons exemples et en sensibilisant les médias à ces avantages tout en en donnant le crédit au gouvernement);
2. une analyse de rentabilisation de ces achats;
3. la création d'un site Web afin de faire connaître les ressources disponibles; ce site comprendrait un relevé de ce qui a déjà été accompli relativement aux méthodes d'établissement de rapports, à la formation, à l'établissement du coût du cycle de vie des produits;
4. la mise au point d'un système de communication coordonné ainsi qu'un serveur de liste (dont des moyens d'établir des communications régulières et l'inclusion d'autres correspondants éventuels).

Un document contenant les éléments des activités 1 et 2 ci-dessus sera transmis aux Parties durant l'hiver de 2002; la CCE est en train d'établir des partenariats en ce qui a trait aux activités 3 et 4.

Les participants ont également proposé de travailler avec les responsables d'autres projets de la CCE et des groupes de travail (dont les Tables rondes sur la prévention de la pollution et les personnes chargées des travaux sur les systèmes de gestion de l'environnement), ainsi qu'avec d'autres groupes qui ne sont pas encore représentés parmi eux, afin de trouver de nouvelles synergies, de chercher de nouvelles personnes-ressources, de combiner les activités. Le Secrétariat étudie également ses propres politiques d'achat afin de contribuer positivement à l'étude de cette question.

Café d'ombre

Une banque mexicaine, Banamex, a convenu de traduire la proposition de création d'un fonds pour l'agriculture durable (voir ci-dessous), de sorte que l'ébauche pourra être distribuée en espagnol. Les discussions se poursuivent avec la Banque mondiale et le *Consejo Mexicano del Café* (Conseil mexicain du café) afin de rassembler des forces pour canaliser un plus grand nombre d'investissements vers le café et les produits cultivés en même temps que le café, particulièrement ceux favorisant la séquestration du carbone dans les systèmes agroforestiers où l'on cultive du café.

De plus, la CCE apporte son soutien à l'organisme Conservation International pour qu'il élabore un guide qui servira aux producteurs faisant partie de coopératives et qui leur permettra de présenter eux-mêmes des demandes de crédit. La CCE pourrait continuer à collaborer avec cet organisme pour renforcer les capacités de crédit en montrant aux membres des coopératives comment tenir des livres comptables, réaliser des analyses financières, présenter des demandes de crédit et participer à des rencontres de suivi.

***Commercialisation durable du palmier* Chamædorea**

La CCE a entamé le processus de production du rapport sur la commercialisation du palmier *Chamædorea* dans les trois langues. Elle vise la commercialisation éventuelle de ce produit parmi les groupes religieux, car ceux-ci comptent parmi les plus importants consommateurs de ce produit en Amérique du Nord.

1.1.3 Recherche de mécanismes financiers pour la protection et la conservation de l'environnement

Vers la fin de 2002, la CCE aura évalué les possibilités de financer les projets écologiques sur le continent en plus de cerner les politiques publiques qui s'imposeront pour appuyer les activités de financement d'envergure.

Mécanismes de financement et environnement

À la suite de la réunion de mars 2002 sur les mécanismes de financement et l'environnement, la CCE a établi des relations avec le Service des activités financières du PNUE (Groupe d'étude nord-américain), le PNUE, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Environnement Canada pour poursuivre les travaux dans ce domaine. Ce groupe tiendra une réunion en novembre afin de déterminer quelles démarches il devra entreprendre. Une autre réunion, prévue au printemps de 2003, servira à exposer d'autres travaux sur la transparence et la divulgation des risques financiers reliés à l'environnement. Grâce à la participation de représentants de cabinets comptables, d'agences de cotation, de vérificateurs comptables, de sociétés de gestion de fonds, de sociétés de placement, de courtiers en valeurs mobilières et d'organismes de réglementation, cette réunion permettra de situer les risques environnementaux et d'évaluer leur ampleur financière. Il est également prévu de trouver de bonnes pratiques d'établissement de rapports en se fondant sur des travaux menés dans le secteur financier.

En collaboration avec le PNUE, la CCE est en train de préparer un document de travail qui exposera les dernières tendances, l'état des investissements dans le domaine de l'environnement et les possibilités immédiates qu'il offre, notamment les investissements étrangers directs, ainsi que les obligations à long terme, les capitaux propres, les investissements à capital de risque et les

investissements dans le domaine de l'environnement dans les pays en développement, en utilisant le Mexique comme exemple.

Certains résultats seront présentés au cours d'une réunion que tiendront le CCPM et les responsables du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce les 9 et 10 décembre 2002, à Monterrey, au Nuevo León, et qui aura pour thème *Investir dans l'avenir de l'Amérique du Nord : mode de financement novateur pour un développement durable*.

Projet de fonds nord-américain pour l'agriculture durable

La CCE a réalisé des études et travaillé de concert, depuis quatre ans, avec la chaîne de producteurs et de gens d'affaires qui se consacrent au café cultivé de façon durable. Les activités réalisées durant cette période ont permis de confirmer les avantages environnementaux et sociaux que procure ce type de café, son potentiel commercial, l'absence d'accès au crédit à laquelle se butent les entreprises commerciales qui font partie de cette chaîne. Cette situation empêche de tirer pleinement parti des avantages financiers, environnementaux et sociaux que procure le café cultivé de façon durable en restreignant la capacité de cette chaîne à offrir du café dont la qualité et la quantité uniformes permettraient aux consommateurs de réaliser des économies d'échelle. Les recherches et analyses de la CCE ont révélé la viabilité économique de ces réseaux et les possibilités de rendement concurrentiel qu'ils offrent aux investisseurs dans ce domaine.

La CCE a déterminé que ces restrictions de crédit constituaient une possibilité latente présentant des avantages tant pour les investisseurs que pour l'environnement, et elle a élaboré une proposition en vue de créer un mécanisme de financement qui cerne des moyens de concrétiser cette possibilité. Au lieu de créer une nouvelle structure de gestion pour exploiter ce fonds, la CCE a présenté cette proposition à diverses entités déjà en activité qui pourraient exploiter le fonds pour le compte de leurs investisseurs. Ces entités comprennent la Société financière internationale, la Banque interaméricaine de développement (qui gèrera vraisemblablement les fonds dans le cadre du Fonds multilatéral d'investissement), la Banque mondiale, CityGroup/Banamex, l'*Environment Enterprises Assistance Fund* (Fonds d'aide aux entreprises en matière d'environnement) et l'*Overseas Private Investment Corporation* (Société d'investissements privés à l'étranger). La CCE s'adressera également à d'autres organismes à cette fin.

Étant donné que la CCE n'est pas un établissement financier, elle cherche plutôt à établir des liens entre les différents intervenants qui forment la chaîne de l'agriculture durable et du secteur financier privé, des organismes environnementaux et des organismes gouvernementaux voués au développement. Le fait d'accorder du crédit aux éléments de cette chaîne doit être perçu comme un bon investissement. Il offre aux établissements financiers la possibilité de viser les objectifs du plan de mise en œuvre de Johannesburg, lequel prévoit : [*Traduction*]

- d'inciter les institutions financières à prendre en considération le développement durable dans leurs décisions [alinéa 17*c*)];
- de promouvoir le développement des micro, des petites et des moyennes entreprises en tablant sur la formation, l'enseignement et le perfectionnement des aptitudes, de même qu'en privilégiant le secteur agroalimentaire puisqu'il assure la subsistance des collectivités rurales [alinéa 9*c*)];
- de mettre en place des mesures incitatives afin de favoriser les investissements dans la production écologique et l'écoefficacité au sein de tous les pays, notamment des prêts gouvernementaux, du capital de risque, de l'aide technique et des programmes de

formation pour les petites et moyennes entreprises, tout en évitant d'instaurer des mesures qui faussent les échanges commerciaux et vont à l'encontre des règles de l'OMC [alinéa 15*b*)].

Le fonds offre également la possibilité de financer la protection de la biodiversité, comme le préconise la déclaration de Cancún qu'ont signée divers grands pays ayant une optique commune.

La prochaine étape consiste à trouver un partenaire qui gérera le fonds afin de réaliser les activités suivantes :

- la présentation de la proposition à d'éventuels bailleurs de fonds;
- l'établissement du fonds de telle manière qu'il atteigne ses objectifs financiers, environnementaux et sociaux;
- le début de la sollicitation de ressources financières.

Cette activité se trouve maintenant à la croisée des chemins. Pratiquement toute l'information nécessaire a été réunie et transmise aux institutions candidates et la majorité d'entre elles ont exprimé de l'intérêt à cet égard. Cependant, aucune ne s'est encore engagée à fournir quelque montant que ce soit. Toutes ont exprimé le même désir, à savoir que les Parties (pas nécessairement les ministères de l'Environnement, mais certains organismes de chaque gouvernement national) investissent également dans l'établissement du fonds. La CCE a donc entrepris des démarches auprès d'organismes de développement nord-américains qui n'investissent pas encore dans le domaine que forment conjointement le café et l'environnement au Mexique :

A. L'*US Agency for International Development* (USAID, Agence américaine pour le développement international) a lancé un programme de 6 millions de dollars américains pour aider les producteurs d'Amérique centrale à améliorer la qualité de leur café, mais elle a exclu le Mexique en raison de son volume de production (au cinquième rang mondial, soit plus que tous les autres pays d'Amérique centrale réunis).

B. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a jusqu'à présent eu pour principe de ne pas investir dans les pays membres de l'OCDE. L'USAID et l'ACDI ont exprimé de l'intérêt pour le fonds, mais l'implication des Parties pourrait s'avérer nécessaire afin d'éliminer les contraintes institutionnelles.

C. Les Parties pourraient également apporter une aide indirecte au Fonds en incluant le café cultivé de façon durable dans leur politique d'achat. Étant donné que 8 % à 10 % des fonctionnaires chargés des achats fondent leurs décisions sur des facteurs environnementaux, il faudrait élaborer des politiques qui favorisent des économies d'échelle et permettent ainsi la baisse du prix des produits écologiques et l'accroissement de leur part de marché. Les travaux de la CCE sur les achats écologiques pourraient aider les Parties dans cette optique.

D. Les gouvernements peuvent également garantir des prêts aux producteurs de café afin de pallier l'absence de biens donnés en garantie. En offrant des garanties et des prêts par le biais du Fonds, les gouvernements pourraient ainsi modifier les perceptions, à savoir que les prêts gouvernementaux ne se résument qu'à de la documentation ou qu'ils donnent lieu à des taux d'intérêt beaucoup plus élevés que ceux du marché. Cela permettra de favoriser la création d'un marché viable soutenu par du microfinancement.

E. Les Parties pourraient prendre la tête des efforts de sensibilisation d'autres ministères ou organismes nationaux (p. ex., les ministères de l'Agriculture et les organismes de crédit agricole et de développement) et d'autres entités qui leur sont associées.

En résumé, il reste deux étapes essentielles pour réussir à créer le Fonds nord-américain pour l'agriculture durable :

1. trouver un partenaire principal pour établir concrètement le Fonds;
2. convaincre les Parties de s'engager financièrement, de quelque manière que ce soit, en vue d'un investissement direct dans le Fonds.

1.1.4 Étude de mécanismes commerciaux pour la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Amérique du Nord

Le Secrétariat étudie actuellement les questions importantes que soulèvent les mécanismes commerciaux qui favoriseront la réduction du carbone dans l'atmosphère par sa séquestration, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Conformément au communiqué que le Conseil de la CCE a publié en juin 2002, lequel préconise de poursuivre les efforts complémentaires à ceux déployés par le Groupe de travail nord-américain sur l'énergie, le Secrétariat a transmis à ce dernier la première ébauche d'un document de référence afin qu'il l'examine et le commente. La version finale sera publiée à la fin de l'année et comportera des recommandations à l'intention du Conseil.

La CCE a élaboré deux rapports sur le secteur de l'électricité au Mexique. Le premier fait état des récents changements qu'a connus ce secteur en ce qui a trait aux investissements étrangers et nationaux, et se penche sur la question de savoir s'il existe un lien entre les investissements étrangers directs dans ce secteur et les exportations ou les importations d'électricité qu'envisage ce pays. Le deuxième rapport expose brièvement les changements en cours ou prévus afin de promouvoir les énergies renouvelables au Mexique. Il donne des renseignements sur les projets de modification des politiques qui touchent ces énergies ainsi que des exemples de projets novateurs dans ce domaine.

La CCE prévoit tenir une réunion à la mi-janvier dans les buts suivants : rassembler des représentants d'entreprises nord-américaines possédant de l'expérience en matière d'achat ou de production d'énergies renouvelables pour combler leurs propres besoins, et ceux d'entreprises mexicaines intéressées à acheter ou à produire de l'électricité à partir de ressources renouvelables; étudier le potentiel financier de tels objectifs. Cette réunion donnera ensuite lieu à la réalisation d'un suivi, par un groupe d'étude ou d'intérêt, de l'analyse qu'a réalisée la CCE afin de déterminer à quel point le secteur privé mexicain s'intéresse aux énergies renouvelables.

1.1.5 Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE

Les Parties ont reçu une ébauche d'ordre du jour en prévision de la réunion du groupe de fonctionnaires et, en janvier 2002, elles ont fixé cette réunion en novembre de la même année, mais elles suggèrent maintenant de la repousser au printemps de 2003.

1.2 Conservation de la biodiversité

1.2.1 Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

En 2001, le Conseil de la CCE a constitué le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité dans le cadre de sa résolution n° 01-03. Ce groupe est chargé de formuler des recommandations et des avis au Conseil sur l'établissement d'un plan stratégique prévoyant les meilleurs moyens de susciter des activités de conservation concertées. Il a tenu sa première réunion le 29 juillet, à Montréal, et après avoir convenu des termes de son mandat, a formé une équipe pour ébaucher une deuxième version de la stratégie. Les membres du groupe sont en train d'examiner ce document, qui sera présenté au cours de la réunion que le CCPM tiendra en décembre afin qu'il soit étudié et commenté par les participants.

1.2.2 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

Donnant suite à une demande que le Conseil lui a formulée en 2001, la CCE a entrepris un examen de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) entre 1999 et 2002, et ses responsables lui en ont présenté les résultats au cours de la session ordinaire annuelle qu'il a tenue cette année. Étant donné les résultats que permettent d'obtenir ces activités, le Conseil a réitéré le soutien de la CCE à leur égard[1].

L'ICOAN commençant à faire partie intégrante des cadres institutionnels de conservation des oiseaux, à compter de 2002, la CCE a graduellement réorienté ses ressources en délaissant le financement du fonctionnement pour améliorer les connaissances et exécuter le projet sur le terrain. À la suite des recommandations qui ont découlé de la deuxième réunion trinationale de l'ICOAN tenue en 2001, au cours de la présente année, il a été décidé de mener une activité concertée pour relever des zones centrales et y réaliser des projets cadrant avec l'ICOAN. Se fondant sur l'analyse d'un vaste groupe de partenaires mexicains, ainsi que sur les plus prioritaires des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) et les caractéristiques établies dans les trois pays pour de tels projets, cette activité a permis de relever six zones centrales. Il s'agit de Marismas Nacionales (Nayarit-Sinaloa), de Chamela-Cuixmala (Jalisco), d'El Triunfo (Chiapas), de la péninsule nord-est du Yucatán (Ria Lagartos, au Yucatán, et Cozumel, et Sian Ka'an, au Quintana Roo), d'El Cielo (Tamaulipas) et des prairies du désert de Chihuahua.

Pendant toute l'année 2002, des intervenants locaux de ces zones et des partenaires trinationaux ont participé à des ateliers en vue d'élaborer un ensemble de projets concertés. Les coordonnateurs nationaux de l'ICOAN, avec l'aide des comités nationaux et trinationaux et de la CCE, collaborent avec ces partenaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis dans le cadre de projets conjoints destinés à créer des liens multiples entre ces zones en se fondant essentiellement sur le fait qu'elles abritent des oiseaux migrateurs communs aux trois pays.

En 2002, la CCE a contribué à l'établissement d'un cadre compatible, comparable et cohérent en vue d'évaluer, pour la première fois, la situation des oiseaux de l'Amérique du Nord en matière de conservation. En 2003, les ateliers régionaux se poursuivront au Mexique afin de mettre un

---

[1] Ce rapport est consultable sur le site Web de la CCE, à l'adresse : <http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=francais&ID=878&year=2002>.

terme à la réalisation du plan de travail de la présente année, lequel prévoit un partage de données et la fixation de priorités communes. Le Canada et les États-Unis disposent déjà de mécanismes d'évaluation de la situation des oiseaux en matière de conservation; grâce à la participation du Mexique, cette situation pourra maintenant être évaluée dans toute l'Amérique du Nord. Cette activité s'appuie sur l'établissement de cartes illustrant la répartition de tous les oiseaux du Mexique; elle est en voie de parachèvement et sera partiellement soutenue par la CCE en 2002.

1.2.3 Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

Étant donné que sont associées aux prairies la majorité des 17 espèces d'oiseaux et de mammifères sauvages qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation, la CCE dirige actuellement un processus visant à assurer leur bien-être grâce à une stratégie qui tient compte des principaux problèmes et besoins de conservation connexes à l'écosystème des prairies[2].

Se fondant sur les recommandations qui ont découlé de l'atelier de Chihuahua, la CCE a orienté ses travaux visant l'élaboration d'une stratégie trinationale pour les prairies en fonction de trois objectifs : évaluer les possibilités de collaboration avec le Mexique sur la base des priorités nationales de conservation des prairies; cartographier les prairies à partir de données à jour, tout en créant une base de données intégrée des unités de planification de la conservation; relever, à l'échelle continentale, les problèmes et les besoins de conservation au sein des prairies du centre de l'Amérique du Nord, relevé qui a servi de fondement à l'élaboration de la stratégie[3].

Les conclusions de l'atelier ont été présentées à la réunion que le Comité trilatéral a tenue en 2002, et son comité directeur a appuyé l'élaboration d'une stratégie afin d'atteindre les objectifs fixés lors de l'atelier de Chihuahua sur les prairies.

En 2002, il est prévu de terminer le cadre trinational relatif aux prairies afin qu'il guide l'établissement de plans d'action concertés destinés à rétablir les espèces suscitant des préoccupations communes.

1.2.4 Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord

La CCE sollicite l'opinion de spécialistes et se sert d'ensembles de données pour perfectionner le système de classification et l'ébauche d'une carte élaborés au cours de l'atelier de Charleston. Les dirigeants et conseillers nationaux devaient tenir une réunion vers la fin d'octobre afin d'examiner une dernière fois le cadre de travail avant de le faire examiner par des homologues.

Ces cartes sont déjà en demande, puisque dans le cadre de son étude et de sa mise au point d'un réseau d'écozones afin d'évaluer l'état des espèces de poissons de mer, le Groupe de spécialistes sur les pêches marines du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a sollicité une copie de l'ébauche d'un cadre de travail nord-américain. Le *Marine Conservation Biology Institute* (MCBI, Institut biologique pour la conservation du milieu marin) et le Réseau nord-américain d'aires marines protégées (AMP) prévoient également utiliser la carte établie dans le cadre de ce projet pour relever des aires prioritaires dans la région s'étendant de la Baja

---

[2] Ce rapport est consultable sur le site Web de la CCE, à l'adresse : <http://www.cec.org/files/PDF/BIODIVERSITY/SCCC-Web-f_FR.PDF>.

[3] Voir <http://www.cec.org/files/PDF/BIODIVERSITY/Chihuahua_Meeting_Final_report-Reporte_final.PDF>.

California à la mer de Béring. La *National Oceanic and Atmospheric Administration* (Administration nationale des systèmes océaniques et atmosphériques) et l'organisme NatureServe étudient, quant à eux, des moyens de se servir de la carte pour réaliser des travaux de classification détaillés aux États-Unis. De son côté, l'*Instituto Nacional de Ecología* (Institut national d'écologie) prévoit appliquer la partie du cadre consacrée au Mexique pour son réseau national d'AMP.

1.2.5 Réseau nord-américain d'aires marines protégées

La CCE a mis en place les activités suivantes afin de faire progresser ce projet :

Réunion d'experts-conseils sur le milieu marin

Des spécialistes de divers établissements d'enseignement, d'organismes gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales (ONG) de toute l'Amérique du Nord, qui conseillent la CCE sur des questions et des projets touchant le milieu marin, se sont réunis à Montréal, du 8 au 10 juillet 2002, afin d'examiner les progrès réalisés dans le cadre de diverses activités de la CCE et du Réseau nord-américain d'AMP. Afin de se pencher sur les pressions que subissent les régions côtières et les océans en Amérique du Nord, les participants ont appuyé la poursuite de la participation du Secrétariat aux projets et activités en cours, et proposé que la CCE continue de travailler avec les trois pays afin de créer un réseau nord-américain d'AMP entièrement opérationnel et intégré. Les experts-conseils se sont également réunis afin de fixer d'éventuelles priorités d'action pour la conservation du milieu marin à l'échelle continentale, en relevant les risques auxquels fait face la biodiversité marine des trois pays, et de trouver des mesures de conservation destinées à les aplanir dans un cadre de coopération bilatéral et trilatéral. Les participants ont proposé de porter une plus grande attention aux quatre domaines suivants, sur lesquels la CCE ne s'est pas encore penchée, en déployant des efforts concertés à caractère holistique, inter et intra-institutionnel, inter et intra-sectoriel et international : la gestion des pêches et les pratiques dans ce domaine; le développement, le transport et la planification maritimes et côtiers; les changements d'origine anthropique au système mondial; l'éthique et l'information dans le domaine maritime.

Réseautage des AMP et renforcement des capacités (incluant le choix de cibles et d'indicateurs en matière de conservation du milieu marin)

Gestion intégrée du réseau nord-américain d'AMP

S'appuyant sur les activités en cours, la CCE a ébauché un livre blanc afin de planifier stratégiquement un système qui englobe les réseaux d'AMP, tant sur le plan humain qu'écologique, et qui délimite l'étendue des eaux revêtant une grande importance pour le Canada, le Mexique et les États-Unis. Les experts-conseils en matière d'AMP examinent actuellement ce document.

Centre nord-américain de données d'inventaire et d'information

La Section marine pour l'Amérique du Nord de la Commission mondiale sur les aires protégées et le Fonds mondial pour la nature (FMN) ont dirigé l'ébauche d'un guide sur l'efficacité de la gestion des AMP; un atelier, tenu du 23 au 27 septembre 2002, a permis de vérifier sa pertinence sur place auprès de gestionnaires et de spécialistes dans ce domaine. L'atelier visait à amener ces intervenants : à mieux saisir le but, les objectifs et la structure du guide; à choisir les indicateurs

les plus appropriés en matière de biophysique, de socioéconomie et d'intendance afin d'évaluer l'efficacité de la gestion dans des aires pilotes; à établir un plan de mise en œuvre adéquat. En outre, la CCE demandera aux responsables des différentes AMP participantes de lui faire part de leurs observations, de leur expérience et de leur point de vue afin d'améliorer ce guide et de regrouper les conclusions dans un centre d'information.

En ce qui concerne l'inventaire des AMP en Amérique du Nord, la CCE est en train de comparer les sections de divers inventaires déjà établis pour les y inclure. Par la suite, elle prévoit conclure des ententes avec des organismes afin de partager de l'information en recourant à un modèle de bases de données réparties.

Priorités trinationales en matière de conservation et évaluation du degré d'efficacité des mesures

Espèces marines suscitant des préoccupations en matière de conservation

Au cours de leur réunion, les experts-conseils du milieu marin ont examiné la liste des 15 espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation et formulé une proposition pour en inclure d'autres, proposition sur laquelle se penche le Groupe d'étude connexe. La CCE a demandé à des spécialistes d'examiner un rapport sur les espèces marines, et elle est en train d'ébaucher un document sur les espèces terrestres et envahissantes qui suscitent des préoccupations communes.

Choix d'aires prioritaires pour la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring

Un atelier organisé et parrainé par la CCE, la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada, Ecotrust, le MCBI et Surfrider a permis à des personnes de la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring participant à de nombreux projets (terminés, en cours ou en voie de planification) d'échanger des données sur la conservation recueillies à l'aide de systèmes d'information géographique (SIG). Ce groupe envisage de publier un ensemble de données sur cédérom.

Une réunion était prévue vers la fin d'octobre ou au début de novembre, et elle avait pour objectifs d'examiner et d'analyser les données recueillies jusqu'à présent, et de parachever la méthode qui servira au cours d'un dernier atelier pour délimiter les aires prioritaires. Cependant, à la demande des fonctionnaires américains qui participent au projet, cet atelier a été reporté à la fin de l'hiver ou au début du printemps.

1.2.6 Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord

Tenant compte des recommandations formulées au cours d'une réunion tenue à Montréal, la CCE a entrepris des travaux, au cours de l'année, afin de répertorier les espèces aquatiques envahissantes qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord, de même que leurs voies de pénétration.

À la suite de sa constitution, un groupe de travail trinational a établi un ensemble provisoire de critères en recourant à la méthode qui a servi pour les espèces marines qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation. L'atelier trinational qui se tiendra à San Diego, en Californie, permettra de s'entendre sur une liste d'espèces aquatiques envahissantes et sur leurs voies de pénétration prioritaires dans les trois pays. Le groupe de travail établira un

rapport afin de situer les risques que représente chaque espèce, son degré de prolifération et ses principales voies de pénétration, et de choisir les activités concertées à entreprendre en premier lieu. Ce document sera ultérieurement joint aux rapports sur les espèces terrestres et marines qui suscitent des préoccupations communes.

1.2.7 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

Au cours de sa réunion tenue en août 2002, le Comité consultatif d'experts sur la biodiversité a convenu d'orienter le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) en fonction de trois thèmes apparentés, et ce, dans le but de s'acquitter de son mandat consistant à élargir l'accès à l'information pour éclairer les décisions touchant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Il s'agit des thèmes suivants :

1. le service, en recourant à un site Web ou à un portail en ligne,
2. la communication, en tenant des réunions et en prenant d'autres moyens,
3. l'innovation, en comptant sur des fonds de démarrage pour lancer des activités avant-gardistes.

La création d'un prototype de site Web ou de portail pour le RIBAN a donné lieu à une évaluation de son architecture, de son modèle de base de données et de l'interfonctionnement de ses cartes, ainsi que de sa capacité de s'adapter à l'intégration de données de SIG pour des projets pilotes, comme ceux visant la cartographie des aires marines, les prairies et la région s'étendant de Yellowstone au Yukon dans le cadre de l'ICOAN.

À cette fin, le Comité a mis au point des ensembles de clés de recherche et des normes d'information relatives aux métadonnées.

Les partenaires du RIBAN qui participent au Système d'information taxonomique intégré (SITI) pour l'Amérique du Nord se réuniront en novembre, au Smithsonian Institute, afin d'élargir l'accès au système en y intégrant des noms communs d'espèce et en perfectionnant les fonctions qui permettent aux utilisateurs d'entrer en communication avec les sources d'information.

Dans le but de mettre au point une interface commune pour accéder aux données taxinomiques et aux données de SIG, la CCE évalue présentement des possibilités d'améliorer l'interface de mise en correspondance des données et l'interconnexion du SITI avec d'autres moteurs de recherche intégrés, par exemple, l'analyste d'espèces et le *Red Mexicana de Información Sobre Biodiversidad* (Remib, Réseau mexicain d'information sur la biodiversité).

Le RIBAN participe au plan de mise en œuvre de l'*Inter-American Biodiversity Information Network* (Réseau mondial d'information sur la biodiversité) et il a récemment bénéficié d'un financement pour pouvoir utiliser un logiciel de catalogage des métadonnées. Un rapport commandé en 2001 résume les enjeux que soulèvent les droits de propriété intellectuelle en ce qui a trait aux données sur la biodiversité, et les trois gouvernements ont approuvé sa publication après l'avoir examiné. Préconisant la liberté d'accès à l'information sur la biodiversité, des ONG internationales ont proposé de considérer cette dernière comme une « ressource commune »; le RIBAN étudiera un modèle nord-américain pour concrétiser cette proposition.

Les ensembles de données de SIG recueillies sur le milieu marin de la côte pacifique de l'Amérique du Nord et échangées au cours de l'atelier sur la conservation de ce milieu seront mises à la disposition du RIBAN afin qu'il puisse intégrer dans sa base de données de

l'information sur les espèces et les écorégions. Par ailleurs, des ensembles de données sur les espèces terrestres suscitant des préoccupations communes sont en voie de préparation afin de répondre à des demandes d'intégration. Ces ensembles seront également mis à la disposition du RIBAN dans la même optique.

1.3 Polluants et santé

1.3.1 Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air

Dans le cadre de son projet de registre des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord (RRTP), la CCE a coparrainé un programme d'échange entre des fonctionnaires du Semarnat à Mexico, de l'EPA à Washington et d'Environnement Canada à Ottawa au cours des mois de septembre et d'octobre 2002. Ces séjours étaient destinés à leur faire connaître l'expérience acquise, les difficultés survenues au cours de la mise en œuvre, la législation, les mécanismes de vérification et de contrôle de chaque pays au cours de la mise en place et du maintien de leur RRTP.

1.3.2 Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord

La CCE a organisé une réunion sur les meilleures techniques disponibles pour réduire la pollution atmosphérique provenant de nouvelles sources, qui s'est tenue à Montréal, le 29 octobre 2002. Elle a rassemblé des spécialistes gouvernementaux des paliers national, étatique, provincial et municipal, et ceux-ci ont examiné des ressources en information et des critères d'évaluation afin de déterminer quelles sont les techniques de lutte antipollution qui peuvent le mieux s'appliquer à de nouvelles sources de polluants en Amérique du Nord. La réunion avait notamment pour objectif de recueillir des avis sur la portée et la fonction d'un centre d'information auquel les gestionnaires gouvernementaux de la qualité de l'air pourraient recourir pour prendre de telles décisions.

1.3.3 Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air dans les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux

La CCE est en train d'organiser un petit atelier qui se tiendra à Montréal et réunira des spécialistes de la recherche médicale pour qu'ils examinent des méthodes communes d'évaluation du degré d'exposition de la population à la pollution provenant des véhicules dans les couloirs nord-américains d'échanges commerciaux et de transport où le trafic est congestionné. Cet atelier visera à cerner les éléments nécessaires pour élaborer une méthode de recherche qui pourra s'appliquer à tout le continent et servira ainsi à réduire ou à éliminer les éléments confusionnels qui peuvent découler de méthodes de recherche différentes. La CCE a prévu tenir l'atelier dans ses locaux, à la mi-janvier 2003.

1.3.4 Gestion rationnelle des produits chimiques

Le projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) a offert une tribune permanente et de plus en plus fructueuse qui a facilité la coopération et les ententes trinationales, ainsi que la prise de mesures visant à réduire la pollution chimique en Amérique du Nord. Il a particulièrement porté sur les substances chimiques toxiques, biocumulatives et persistantes dans le cadre de la mise en œuvre de divers plans d'action régionaux nord-américain (PARNA). Ce

projet s'est avéré un outil efficace pour protéger et améliorer l'état de l'environnement ainsi que pour réussir à instaurer le développement durable sur le continent.

La dernière année a été marquée par diverses réalisations dans le cadre du programme de GRPC : le parachèvement du PARNA relatif au chlordane, l'établissement d'un nouveau PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, l'établissement d'un PARNA sur les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène, qui touche à sa fin. Au cours de sa dernière réunion, le Groupe de travail sur la GRPC a approuvé une recommandation visant à établir un PARNA relatif au lindane qu'il a transmise au Conseil. Il a également élaboré un livre blanc étudiant des stratégies qui permettraient d'intervenir, dans de meilleurs délais, face à la vaste gamme de substances chimiques actuellement en usage. La Banque mondiale et le Fonds canadien sur les polluants organiques persistants (POP) se sont dit intéressés à ce que les responsables du programme de GRPC leur présentent une proposition de projet concernant la surveillance des concentrations de substances toxiques persistantes dans le sang humain. Le Mexique a décidé de recourir à la CCE à titre d'organisme d'exécution pour établir son plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP et de s'acquitter ainsi de l'une des principales obligations qu'impose cette convention.

La CCE collabore avec les responsables du Programme des produits chimiques du PNUE, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et onze autres organismes régionaux prépondérants en vue d'établir un rapport mondial sur les priorités concernant les POP. Cette activité a pour objectif d'aider les pays en développement à élaborer des propositions de projet axées sur le renforcement des capacités qui permettront de faire progresser la mise en œuvre de la Convention de Stockholm.

Le Groupe de travail sur la GRPC a tenu sa treizième réunion ordinaire conjointement avec le CCPM en novembre 2001, à Tucson, en Arizona. À la suite de cette réunion, le CCPM a transmis au Conseil des recommandations utiles sur le programme de GRPC. Le Groupe de travail a également demandé aux membres du CCPM de le conseiller en matière de renforcement des capacités et sur la façon dont il pourrait améliorer ses processus de sensibilisation, d'information et de participation du public à ses activités. Le Groupe de travail a tenu sa quatorzième réunion ordinaire du 16 au 18 octobre à Cuernavaca, au Mexique.

Le Groupe de travail a également tenu une séance de réflexion au début de la présente année. Cette séance a permis à ses membres, à des représentants du Secrétariat de la CCE et à quelques autres invités d'entreprendre une évaluation en profondeur des progrès et réalisations enregistrés jusqu'à présent dans le cadre du projet, tout en réfléchissant de façon stratégique sur les travaux à réaliser. L'un des objectifs de cette séance consistait à examiner les obstacles au progrès et à cerner des possibilités d'améliorer la viabilité et le rendement du projet. Les participants ont accordé une attention particulière aux observations et recommandations formulées par le CCPM en ce qui a trait à l'établissement et à la mise en œuvre des PARNA, tout en visant à améliorer leur visibilité et leur accès au public. Ils se sont également penchés sur le moyen de favoriser une plus grande participation du grand public et de membres déterminés du public aux activités des groupes de mise en œuvre des PARNA, ainsi que sur la suggestion de solutions pour renforcer la participation des intervenants au processus de sélection des substances.

Les membres du Groupe de travail sur la GRPC ont réaffirmé plusieurs orientations :

1. poursuivre l'application des PARNA existants et les mener à terme dans un contexte de mise en œuvre à l'échelle continentale, comme le prévoit la Convention de Stockholm;

2. entreprendre un examen des PARNA en vigueur afin de veiller à ce qu'ils soient globalement conformes à cette convention;
3. déterminer quelles substances toxiques, biocumulatives et persistantes pourraient susciter des préoccupations à l'avenir dans le contexte nord-américain;
4. rédiger un livre blanc proposant des stratégies pour intervenir à l'égard d'un plus large éventail de produits chimiques que l'on trouve dans le commerce;
5. poursuivre la stratégie de sollicitation de fonds afin de trouver des sources de financement externe et des partenaires pouvant contribuer à la mise en œuvre des PARNA.

Dans le cadre du projet de GRPC, la CCE a lancé et fait progresser un certain nombre d'activités, dont celles énumérées ci-après.

La Commission est en train de partager les résultats obtenus dans le cadre du PARNA relatif au DDT avec les sept pays de l'Amérique centrale afin de renforcer l'application de la Stratégie mondiale de lutte contre le paludisme mise de l'avant par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette activité vise principalement à démontrer que les méthodes de lutte contre les vecteurs du paludisme qui ne recourent pas au DDT ou à d'autres pesticides persistants peuvent être appliquées dans d'autres régions, et qu'elles sont rentables et écologiques. Cette activité est financée par la CCE et le FEM; l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) sert d'organisme d'exécution et le PNUE d'organisme de mise en œuvre. Le FEM a approuvé, à la fin de mai 2002, une demande de subvention de 7,5 millions de dollars américains pour financer la mise en œuvre de ce PARNA.

La CCE a également constitué une trousse d'information en vue de la réunion de Stockholm sur les POP afin de souligner les mesures prises en Amérique du Nord, particulièrement au Mexique, pays qui a décidé de mettre un terme à la production et à l'utilisation du DDT. Elle a également réalisé une vidéo sur le programme mexicain d'élimination progressive de cette substance, et cette vidéo a été présentée au cours de la rencontre des ministres de la Santé et de l'Environnement, en mars 2002. Une deuxième vidéo est en préparation et visera une plus grande sensibilisation du public. On est aussi en train d'élaborer une série de fiches documentaires sur tous les PARNA à titre d'outil de communication et de diffusion publique.

Le PARNA relatif au mercure vise de façon globale la réduction des émissions d'origine anthropique de cette substance dans toute l'Amérique du Nord. À cette fin, le Secrétariat a affecté des fonds — qui devaient servir à la réalisation d'une autre étude — à l'évaluation de la possibilité d'étendre le réseau de surveillance des dépôts de mercure en installant deux collecteurs pour dépôts humides sur le territoire mexicain. La réussite de ce projet est de première importance pour les groupes de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure et du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.

Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure a continué de mettre l'accent sur le renforcement des capacités au Mexique en soutenant des activités destinées à renseigner et à sensibiliser les spécialistes de la santé et les éducateurs. Un projet pilote a été entrepris afin de fournir du matériel médical sans mercure à un hôpital de Mexico, en remplaçant notamment les thermomètres, et peut-être même les tensiomètres. Le Canada a prêté au Mexique deux instruments (Tekran) de surveillance de la concentration de mercure dans le milieu ambiant afin de déterminer et de caractériser les concentrations de cette substance dans le voisinage de certaines sources ponctuelles importantes. Le Secrétariat aide en outre le Mexique à caractériser les rejets de mercure ainsi que leurs répercussions sur le sol et la végétation dans la région de

Zacatecas. Dans ce contexte, le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure s'est réuni dans cette ville, les 17 et 18 septembre 2002, et a appuyé la tenue de l'atelier sur la caractérisation des rejets de mercure dans cette région qui a eu lieu les 19 et 20 septembre.

Le Groupe de travail sur la GRPC a approuvé la recommandation faite par le Groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS) en vue de l'élaboration d'un PARNA relatif au lindane. Cette recommandation a été soumise à l'examen du Conseil et approuvée en juin 2002. Le processus de nomination des membres du Groupe d'étude connexe représentant les trois Parties est en cours.

La mise en œuvre du PARNA de 1996 relatif aux BPC a donné lieu à des progrès considérables, comme en témoigne l'ébauche d'un rapport d'étape qui est en voie de parachèvement. Une fois terminé, ce document sera suivi par : la tenue d'une téléconférence au début d'octobre; la présentation d'une demande du Groupe d'étude au Groupe de travail afin qu'il approuve la version finale du rapport au cours de sa prochaine réunion à Cuernavaca; la tenue d'une réunion, en février 2003, qui servira à faire progresser les travaux sur les BPC d'une façon concertée par l'entremise du Groupe de mise en œuvre connexe.

Le PARNA relatif au chlordane est en cours depuis 1997. La cessation de l'utilisation et de la production de ce pesticide en Amérique du Nord en constituait le principal objectif, et celui-ci a été atteint grâce aux mesures récemment prises par le Mexique. À la suite d'un rapport final exposant toutes les activités réalisées, le Groupe de mise en œuvre de ce PARNA a recommandé au Groupe de travail sur la GRPC de publier le rapport et de dissoudre ce groupe de mise en œuvre. Un rapport final est en voie d'établissement, et compte tenu du fait que les expéditions transfrontalières illégales de chlordane continuent de susciter des préoccupations, le Groupe de travail sur la GRPC a demandé au Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale de l'aider à déterminer si de tels problèmes ont effectivement cours.

Le Groupe d'étude chargé d'établir le PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène en a ébauché la phase I, et celle-ci comprend un cadre de référence, un plan de travail ainsi que l'ébauche d'un plan d'action qui fait actuellement l'objet d'un examen gouvernemental interne et qui sera bientôt soumis à l'examen du public durant une période de 45 jours.

Compte tenu des récentes déclarations publiques du Conseil quant aux préoccupations que suscite le plomb, et à la suite d'un avis du CCPM, la CCE a entrepris l'élaboration d'une déclaration de préoccupation commune à l'égard de cette substance et a fait parvenir cette déclaration au Groupe de travail sur la GRPC. Celui-ci a recommandé que le GESS entreprenne l'élaboration de la phase III concernant le plomb et a établi un calendrier d'exécution des travaux. Ce groupe d'étude a aussi entrepris un examen public du processus de sélection des substances et sollicitera prochainement des observations de la part du public.

Le Conseil a approuvé le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales au cours de sa session ordinaire du mois de juin. De son côté, la CCE a entrepris la constitution du Groupe de mise en œuvre de ce PARNA, qui se chargera de dresser un plan à cette fin.

1.3.5 Projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

Le projet de RRTP comporte les objectifs suivants : soutenir la mise œuvre d'un programme de RRTP au Mexique prévoyant la déclaration obligatoire des rejets de polluants et l'accès de ces

données au public; promouvoir une plus grande comparabilité des trois programmes nationaux de RRTP; renforcer les liens avec le programme de GRPC; favoriser des utilisations novatrices des données de RRTP.

La résolution du Conseil n° 02-05 invite la CCE à apporter une aide technique au Mexique afin qu'il mette sur pied un programme de RRTP prévoyant la déclaration obligatoire des rejets de polluants et l'accès du public aux données recueillies. Grâce à des fonds supplémentaires, en septembre 2002, la CCE a pu commencer à apporter son aide à ce pays en finançant le séjour de deux semaines de quatre employés du programme mexicain à Ottawa et à Washington afin qu'ils se familiarisent avec l'Inventaire national des rejets de polluants du Canada et le *Toxics Release Inventory* (Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis, et qu'ils échangent de l'information avec des spécialistes canadiens et américains. Deux autres employés du programme mexicain passeront une journée dans chaque capitale afin d'examiner les aspects réglementaires de l'établissement d'un RRTP. La CCE a engagé un conseiller pour qu'il apporte une aide technique au programme mexicain dans le cadre de travaux de révision du formulaire de déclaration des rejets et d'élaboration de règles de mise en œuvre. Il jouera également un rôle consultatif au cours de réunions avec des parties intéressées aux RRTP.

Dans le cadre de sa résolution n° 02-05, le Conseil a adopté le *Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des registres de rejets et de transferts de polluants en Amérique du Nord* qui touche à des questions importantes. Il s'agit, notamment, de l'utilisation, par les trois pays, du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, du recours à des seuils de déclaration comparables et de la nécessité d'accroître la comparabilité des déclarations de substances toxiques persistantes, en particulier celles visées par le programme de GRPC, soit le mercure, les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène.

Des intervenants et des citoyens intéressés de toute l'Amérique du Nord ont pris part à la réunion annuelle du Groupe consultatif sur le projet de RRTP nord-américain, qui s'est tenue à Cuernavaca, au Mexique, les 16 et 17 octobre 2002. Une autre réunion publique a eu lieu le lendemain, avec le Groupe de travail sur la GRPC, pour envisager des moyens de renforcer les liens entre ces deux projets. Les fonctionnaires chargés des RRTP se sont réunis le 18 octobre afin de se pencher sur les conclusions de la réunion publique et sur la mise en œuvre du Plan d'action.

L'examen d'utilisations novatrices des données de RRTP a entraîné une intensification des activités dans le cadre du projet. Le Groupe trinational spécial sur le projet de RRTP, qui compte des particuliers du secteur privé, du milieu universitaire et de la société civile qui s'intéressent à ces utilisations novatrices, a entrepris un deuxième projet afin d'examiner des cas révélant que les déclarations de rejets dans le cadre de RRTP ont permis au secteur industriel de prévenir la pollution et de réaliser des économies.

Sur le plan international, la CCE doit participer, en novembre, à une réunion du Groupe de coordination des RRTP (dont elle est membre) du Programme interorganisations sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques. Ce programme constitue un processus de coordination entre un certain nombre d'organismes des Nations Unies et de l'OCDE, et il est axé sur les enjeux que soulève la GRPC. La CCE est chargée de coordonner l'établissement d'un rapport, par le groupe de membres, qui portera sur les programmes de RRTP dans le monde entier et sera présenté au cours de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique qui se tiendra en 2003. La CCE présentera l'ébauche de ce rapport à la réunion de novembre.

1.3.6 Renforcement des capacités de prévention de la pollution

La Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique a tenu sa troisième réunion nationale du 18 au 21 septembre 2002, à Guanajuato. Elle comportait quatre ateliers thématiques et cinq groupes de discussion sur divers thèmes, et a réuni près de 250 personnes.

Une autre réunion a permis d'examiner divers aspects du partenariat pour la prévention de la pollution en Amérique du Nord ainsi que le plan stratégique destiné à mettre en œuvre la proposition présentée au Conseil de la CCE, en juin 2002. Cette réunion s'est tenue à la suite de la déclaration publique sur la coopération entre les Tables rondes nord-américaines sur la prévention de la pollution qui a été diffusée au cours de la réunion nationale qu'a tenue la Table ronde canadienne à Québec, en avril 2002. Un groupe trinational comptant des représentants des trois tables rondes a été constitué dans le cadre de ce partenariat. Il se réunira périodiquement pour se pencher sur des activités qui revêtent un intérêt commun et pour tirer parti des capacités qu'offrent les trois organismes. Ce groupe sera ultérieurement élargi pour comprendre des représentants des secteurs public, privé et universitaire des trois pays.

Une table ronde régionale sur la prévention de la pollution à la frontière américano-mexicaine a vu le jour en juin 2002. Une réunion s'est aussi tenue à Matamoros, au Mexique, afin de constituer officiellement et de rendre opérationnel un comité organisateur; ont participé à la réunion environ 80 personnes représentant des entreprises industrielles des maquiladoras, des universités situées de chaque côté de la frontière, des autorités fédérales et locales. La table ronde régionale réunit les États de Tamaulipas, du Nuevo León, de Coahuila et du Texas.

1.3.7 La santé des enfants et l'environnement

Parmi les faits saillants du projet sur la santé des enfants et l'environnement, il faut noter : l'adoption par le Conseil, dans le cadre de sa résolution n° 02-06, du *Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord*; la décision du Conseil de considérer les maladies hydriques comme un autre domaine prioritaire du projet; les progrès réalisés dans la mise en œuvre de certains éléments du Programme de coopération; les travaux que le Comité consultatif d'experts a entrepris sur la formation et la sensibilisation des professionnels de la santé à l'égard de questions touchant la salubrité de l'environnement des enfants.

Le Programme de coopération prévoit des activités qui sont déjà en cours ainsi que d'autres planifiées pour les prochaines années dans le cadre du projet. L'une d'elles consiste à établir un rapport sur des indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord. Ces travaux progressent en collaboration avec le Groupe de travail des professionnels de la santé de la Commission mixte internationale (CMI), de l'OPS et de l'OMS. L'OCDE s'est récemment jointe au comité directeur, constitué de façon informelle, dont l'objectif, cette année, consiste à réaliser une étude de faisabilité; l'OCDE examinera les conclusions de cette étude au cours d'une réunion qu'il tiendra au début de décembre, à Montréal, en vue de déterminer les prochaines étapes de l'établissement du rapport.

La CCE a également entrepris des travaux relatifs au premier d'une série de rapports succincts sur les répercussions économiques de certaines maladies infantiles reliées à l'environnement. Elle a également commandé une étude de marché (en coordination avec le projet sur les produits et services écologiques) concernant deux types de poterie mexicaine, celle qui contient du plomb et celle qui n'en contient pas. La CCE prépare également un atelier sur l'évaluation des risques pour

la santé des enfants, qu'elle tiendra en février 2003 en collaboration avec le Groupe de travail sur la GRPC et le Groupe de travail technique sur les pesticides créé en vertu de l'ALÉNA.

Le Groupe consultatif d'experts prépare sa prochaine réunion; elle se tiendra au début de 2003 et portera sur la formation et la sensibilisation des professionnels de la santé à l'égard de questions touchant la salubrité de l'environnement des enfants. Elle permettra de jeter les bases d'une réunion de haut niveau, prévue vers la fin de 2003, qui rassemblera les dirigeants d'associations de médecins et d'infirmières et d'organismes de santé publique, des fonctionnaires de la santé et de l'environnement, d'autres représentants d'entités compétentes.

1.4 Droit et politiques de l'environnement

1.4.1 Rapport comparatif sur les normes environnementales

Le Secrétariat a ébauché un rapport sur les exigences environnementales des paliers fédéral, étatique, provincial et municipal régissant l'élevage intensif de bétail au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Ce rapport tire certaines conclusions fondamentales sur ces exigences et formule des recommandations en vue de les améliorer. Il a été examiné par des spécialistes de ce domaine et transmis aux gouvernements pour qu'ils l'étudient au cours du prochain mois.

1.4.2 Gestion écologique des déchets dangereux

La CCE a établi un rapport sur la gestion écologique des déchets dangereux et des matières recyclables en Amérique du Nord, et l'a distribué aux membres du Groupe d'étude connexe afin qu'ils l'examinent. La version finale, qui tiendra compte de leurs observations, sera traduite et affichée sur le site Web de la CCE vers la fin de l'année.

En ce qui concerne le volet du projet consacré au suivi des déchets dangereux, la CCE a engagé un conseiller afin de mener des recherches et d'évaluer les exigences de déclaration des expéditions et les systèmes en place qui visent les importations et les exportations entre les pays signataires de l'ALÉNA, ainsi que pour trouver des solutions d'automatisation et d'amélioration des processus. Le rapport qui résultera de cette étude en présentera les conclusions sous forme d'exposé et de document de travail afin de faciliter les comparaisons entre les trois pays et d'offrir une méthode systématique pour cerner les lacunes à combler ainsi que les domaines qui réclament de l'amélioration.

1.4.3 Enjeux régionaux relatifs à l'application des lois en Amérique du Nord

Le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») a tenu sa réunion annuelle les 24 et 25 octobre 2002. Cette réunion lui a permis de rencontrer ses différents groupes d'étude afin de poursuivre et de parachever le processus de planification des projets en cours, de même que d'examiner le plan de programme de la CCE pour 2003 à 2005.

Les travaux que réalise ce groupe de travail de concert avec celui sur la GRPC ont permis d'ébaucher les sections nationales du rapport sur le suivi des importations et des exportations de mercure en Amérique du Nord. Lorsque ces deux groupes auront donné leur approbation finale à ces ébauches, la CCE les fera réviser et traduire.

1.4.4 Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois

Les activités du Groupe de travail portant sur le renforcement des capacités ont visé cette année le commerce illicite des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la coopération transfrontalière en matière d'application des lois, l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction en ce qui a plus particulièrement trait aux espèces végétales protégées. Les groupes d'étude que chapeautent le Groupe de travail et le Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG) se sont consacrés aux préparatifs d'ateliers sur le renforcement des capacités à l'intention de fonctionnaires qui se vouent à chacun de ces domaines.

1.4.5 Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois

L'application des lois sur les espèces sauvages constitue le thème central du rapport spécial sur l'application des lois. La CCE a ébauché un sommaire de ce rapport, en étroite collaboration avec le NAWEG, qui sera soumis à l'approbation du Groupe de travail au cours de la réunion annuelle qu'il tiendra en octobre.

1.4.6 Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord

La CCE a terminé l'ébauche d'un document proposant sept secteurs sur lesquels pourraient porter ses travaux sur les enjeux de l'eau douce en Amérique du Nord. Cette proposition est actuellement soumise à l'examen des gouvernements, de l'*International Boundary and Water Commission* (Commission internationale des frontières et des eaux), de la CMI et du CCPM.

2 Planification, surveillance et évaluation des programmes

La CCE vise à combiner le processus de surveillance et d'évaluation des programmes avec celui portant sur leur planification. Le Secrétariat est en train d'établir un cadre stratégique qui définira plus clairement les buts et les résultats de chaque secteur de programme et facilitera, en outre, tout processus d'évaluation ultérieur.

Le Secrétariat réalise parallèlement une évaluation des programmes et prévoit avoir établi les rapports qui en découlent au printemps de 2003. Les conclusions de ces évaluations l'aideront à perfectionner le cadre et serviront de fondement à un plan stratégique qui sera présenté au Conseil en juin 2003.

3 Rapports établis en vertu de l'article 13 de l'ANACDE

Le Secrétariat a entrepris l'établissement d'un rapport, en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, sur les enjeux liés à la protection de la diversité génétique du maïs. Plusieurs de ces enjeux ont trait à la conservation et à l'utilisation durable des variétés de maïs traditionnelles au Mexique. Il pourrait notamment s'agir des enjeux suivants : la relation entre la production de variétés traditionnelles de maïs et la conservation et l'utilisation durable de la mégadiversité dans ce pays; les effets de la libéralisation des échanges dans le secteur agricole; les incidences des importations de variétés non traditionnelles de maïs sur la conservation des variétés traditionnelles; le degré d'efficacité des mesures politiques nationales en vigueur, comme le moratoire imposé sur la plantation de variétés transgéniques et sur la protection des variétés

traditionnelles. Le Secrétariat a remis un aperçu de ce rapport et un calendrier d'exécution aux Parties le 5 septembre 2002.

À cette même date, la CCE a choisi tous les membres du Groupe consultatif chargé de ce rapport, et M. José Sarukhan Kermes a accepté d'en assumer la présidence.

La première réunion de ce groupe consultatif aura lieu à l'automne, à Montréal, à une date qui n'est pas encore fixée. Un document de travail en prévision de cette réunion fera état d'informations pertinentes sur les aspects socioculturels et écologiques de la culture du maïs traditionnel, de questions liées à l'économie et à l'accès aux marchés, des accords nationaux et internationaux applicables, des cadres juridiques.

4 Communications visées à l'article 14 de l'ANACDE

Onze communications de citoyens sont à l'étude. En ce qui a trait à cinq d'entre elles, le Conseil a unanimement décidé, le 16 novembre 2001, de demander au Secrétariat de constituer des dossiers factuels, et ce dernier a l'intention de s'acquitter de cette tâche avant la tenue de la session ordinaire du Conseil de 2003. Le Secrétariat est également en train de constituer deux autres dossiers factuels et il a recommandé au Conseil d'en constituer deux autres, mais celui-ci n'a pas encore pris de décision à leur sujet. Le Secrétariat envisage également de lui recommander la constitution de dossiers factuels à la suite de l'étude de deux autres communications. Quatre nouvelles communications ont été déposées depuis le début de l'année 2002, ce qui constitue une moyenne.

État d'avancement des onze communications en cours d'examen en date du 30 septembre 2002

Dossiers factuels en cours de constitution

Le Secrétariat est en train de constituer les sept dossiers factuels suivants, conformément aux résolutions du Conseil n° 01-08, 01-09, 01-10, 01-11, 01-12 (16 novembre 2001), 02-02 (7 mars 2002) et 02-03 (17 mai 2002), respectivement :

1. **Oldman River II** – SEM-97-006/ *The Friends of the Oldman River* (application par le Canada de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur les pêches*)

2. **Aquanova –** SEM-98-006/ *Grupo Ecológico Manglar A.C.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec les activités d'aquiculture menées par la société Granjas Aquanova, S.A. de C.V., à Isla del Conde, San Blas, Nayarit).

3. **Migratory Birds –** SEM-99-002/ *Alliance for the Wild Rockies et coll.* (application par les États-Unis de la *Migratory Bird Treaty Act* en rapport avec des activités d'exploitation forestière).

4. **BC Mining –** SEM-98-004/ *Sierra Club of British Columbia et coll.* (application par le Canada de la *Loi sur les pêches* en rapport avec des activités d'exploitation minière en Colombie-Britannique).

5. **BC Logging** – SEM-00-004/ *David Suzuki Foundation et coll.* (application par le Canada de la *Loi sur les pêches* en rapport avec des activités d'exploitation forestière en Colombie-Britannique).

6. **Río Magdalena** – SEM-97-002/ *Comité Pro Limpieza del Río Magdalena* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec les rejets d'eaux usées).

7. **Molymex II** – SEM-00-005/ *Academia Sonorense de Derechos Humanos* et Domingo Gutiérrez Mendívil (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec la qualité de l'air et les répercussions environnementales d'une usine de traitement du molybdène).

Le Secrétariat a commencé à mettre en œuvre ses plans de travail relatifs à la constitution de ces sept dossiers factuels. Il a invité les auteurs des communications, les Parties en cause, le CCPM, les ONG intéressées et le public à lui présenter des informations pertinentes, conformément au paragraphe 15(4) de l'ANACDE. Les demandes décrivant la portée de l'information à inclure dans les dossiers factuels, des exemples d'informations jugées pertinentes et les plans de travail sont consultables sur le site Web de la CCE.

Avant le mois de novembre 2001, le Secrétariat n'a jamais entrepris la constitution de plus d'un dossier factuel à la fois. Aux termes de la résolution du Conseil n° 01-06, qui incite le Secrétariat à déployer tous les efforts voulus pour traiter rapidement les communications, celui-ci prévoit avoir parachevé au moins cinq dossiers factuels d'ici la session ordinaire du Conseil de 2003.

Attente d'une résolution du Conseil quant à la constitution d'un dossier factuel :

Tarahumara. Le 29 août 2002, le Secrétariat a informé le Conseil qu'à son avis, la communication SEM-00-006/ *Comisión de Solidaridad y Defensa de los Derechos Humanos, A.C.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec l'accès au système de justice environnementale des communautés autochtones) justifie la constitution d'un dossier factuel.

Cytrar II. Le 29 juillet 2002, le Secrétariat a informé le Conseil qu'à son avis, la communication SEM-01-001/ *Academia Sonorense de Derechos Humanos, A.C., et coll.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec un site d'enfouissement de déchets dangereux) justifie la constitution d'un dossier factuel.

Ces communications sont en suspens en attendant que le Conseil décide s'il doit charger le Secrétariat de constituer des dossiers factuels.

Détermination de la pertinence de constituer des dossiers factuels aux termes du paragraphe 15(1) :

1. **Exploitation forestière en Ontario** – SEM-02-001/ *Fédération canadienne de la nature et coll.* [application par le Canada de l'alinéa 6*a*) du *Règlement sur les oiseaux migrateurs* en rapport avec l'industrie forestière en Ontario].

2. **Pâtes et papiers** – SEM-02-003/ *Sierra Legal Defence Fund et coll.* (application par le Canada de la *Loi sur les pêches* et du *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et*

papiers en rapport avec les usines de pâtes et papiers de l'Ontario, du Québec et des provinces de l'Atlantique).

Le Secrétariat est en train d'examiner ces communications à la lumière de la réponse de la Partie visée afin de déterminer s'il est justifié de constituer des dossiers factuels.

Historique des communications

L'examen des vingt-quatre communications qui suivent a pris fin pour les raisons énoncées.

Douze communications ont été rejetées parce qu'elles ne justifiaient pas un plus ample examen aux termes des paragraphes 14(1) ou 14(2) :

- **Chouette tachetée** – SEM-95-001/ *Biodiversity Legal Foundation et coll.*
- **Logging Rider** – SEM-95-002/ *Sierra Club et coll.*
- **Aage Tottrup** – SEM-96-002/ *Aage Tottrup*
- **CEDF** – SEM-97-004/ *Canadian Environmental Defence Fund*
- **Biodiversité** – SEM-97-005/ *Animal Alliance of Canada et coll.*
- **Guadalajara** – SEM-98-001/ *Instituto de Derecho Ambiental, A.C., et coll.*
- **Ortíz Martínez** – SEM-98-002/ *Ortíz Martínez*
- **Molymex I** – SEM-00-001/ *Rosa María Escalante de Fernández*
- **Jamaica Bay** – SEM-00-003/ *Hudson River Audubon Society of Westchester, Inc., et coll.*
- **AAA Packaging** – SEM-01-002
- **Dermet** – SEM-01-003/ *Mercerizados y Teñidos de Guadalajara, S.A.*
- **Projet El Boludo** – SEM-02-004/ *Arcadio Pesqueira Senday et coll*.

L'examen de deux communications a pris fin en vertu de l'alinéa 14(3)*a*) :

- **Methanex** – SEM-99-001/ *Methanex Corporation*
- **Neste Canada** – SEM-00-002/ *Neste Canada Inc.*

L'examen de quatre communications a pris fin en vertu du paragraphe 15(1) :

- **Oldman River I** – SEM-96-003/ *The Friends of the Oldman River*
- **Lac de Chapala** – SEM-97-007/ *Instituto de Derecho Ambiental*
- **Cytrar** – SEM-98-005/ *Academia Sonorense de Derechos Humanos*
- **Grands Lacs** – SEM-98-003/ *Department of the Planet Earth et coll.*
- **Aéroport de la ville de Mexico** – SEM-02-002/ *Jorge Rafael Martínez Azuela et coll.*

Une communication a été retirée par ses auteurs :

- **Fort Huachuca** – SEM-96-004/ *The Southwest Center for Biological Diversity et coll.*

Trois dossiers factuels ont été constitués et rendus publics :

- **Cozumel –** SEM-96-001/ *Comité para la Protección de los Recursos Naturales, A.C., et coll.*

- **BC Hydro –** SEM-97-001/ *B.C. Aboriginal Fisheries Commission et coll.*
- **Metales y Derivados** – SEM-98-007/ *Environmental Health Coalition et coll.*

Le Conseil a rejeté une communication aux termes du paragraphe 15(2) à la suite d'un avis du Secrétariat estimant qu'elle justifiait la constitution d'un dossier factuel :

- **Fermes porcines du Québec** – SEM-97-003/ *Centre québécois du droit de l'environnement et coll.*

5 Partenariats

Programme d'action régional et démonstration de solutions de rechange au DDT pour lutter contre le paludisme au Mexique et en Amérique centrale

La CCE est en train de partager les résultats obtenus dans le cadre du PARNA relatif au DDT avec les sept pays de l'Amérique centrale afin de renforcer l'application de la Stratégie mondiale de lutte contre le paludisme mise de l'avant par l'OMS. Cette activité vise principalement à démontrer que les méthodes de lutte contre les vecteurs du paludisme qui ne recourent pas au DDT ou à d'autres pesticides persistants peuvent être appliquées dans d'autres régions, et qu'elles sont rentables et écologiques. Cette activité est financée par la CCE et le FEM; l'OPS sert d'organisme d'exécution et le PNUE d'organisme de mise en œuvre. On prévoit que le FEM versera bientôt une contribution additionnelle d'environ 6,6 millions de dollars américains pour appuyer l'instauration de projets dans huit pays.

On a réalisé des activités de surveillance de la santé humaine et de l'environnement au Mexique au cours des deux dernières années. Les données recueillies et les méthodes appliquées renforceront le rôle de chef de file du Mexique en Amérique centrale tout en permettant de commencer à réaliser des progrès dans le cadre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.

En octobre, la CCE a soumis à l'approbation du Groupe de travail sur la GRPC un rapport d'avancement des travaux sur le PARNA relatif au DDT. Compte tenu du degré de réussite de ce PARNA, cette approbation pourrait mettre un terme aux activités du Groupe de mise en œuvre connexe, car l'objectif ultime du plan d'action, à savoir la réduction de l'exposition des humains et de l'environnement au DDT, pourrait être poursuivi dans le cadre du projet subventionné par le FEM.

La CCE a également constitué une trousse d'information en vue de la réunion de Stockholm sur les POP afin de souligner les mesures prises en Amérique du Nord, particulièrement au Mexique, pays qui a décidé de mettre un terme à la production et à l'utilisation du DDT. Elle a également réalisé une vidéo sur le programme mexicain d'élimination progressive de cette substance, et cette vidéo a été présentée au cours de la rencontre des ministres de la Santé et de l'Environnement, en mars 2002. On est aussi en train d'élaborer une série de fiches documentaires sur tous les PARNA à titre d'outil de communication et de diffusion publique.

Projet de renforcement des capacités pour une étude de biosurveillance des POP et des métaux destinée à relever les populations à risque et les points névralgiques de l'environnement en Amérique du Nord

Ce projet a pour but d'élaborer et de réaliser une activité de biosurveillance en Amérique du Nord afin d'évaluer l'exposition de la population aux POP et aux métaux et de relever les points névralgiques dans l'environnement. Il consiste également à obtenir une base de référence globale qui permettra de fixer des priorités pour évaluer les progrès réalisés à l'échelle nationale dans la gestion de ces substances, de même que d'élargir les fondements de la coopération dans ce domaine en Amérique du Nord.

La Banque mondiale a pré-approuvé une subvention de 100 000 $US pour ce projet en se disant intéressée aux travaux de la CCE, car ils constituent un exemple probant de coopération fructueuse à l'échelle continentale.

La contribution de la CCE au projet s'élèvera à 50 050 $US la première année et à 50 000 $US la deuxième année.

La subvention de la Banque mondiale financera les activités de renforcement des capacités à l'égard des POP, et celle de la CCE, outre les frais administratifs, permettra de supporter les coûts du renforcement des capacités d'échantillonnage et d'analyse à l'égard des métaux.

Le Mexique a proposé à la Banque mondiale que la CCE serve d'organisme d'exécution pour la mise en œuvre des activités relatives aux POP. Il s'agissait d'une démarche préalable pour financer la planification de cette mise en œuvre.

6 Administration et finances

6.1 Ressources financières

La CCE a fait parvenir ses états financiers du troisième trimestre aux Parties le 31 octobre.

6.2 Ressources humaines

Le Secrétariat a engagé M. Spencer Ferron Tripp au poste d'agent des médias et de la sensibilisation et en a informé le Conseil.

Le processus de recrutement est en cours pour trouver un remplaçant à M. Scott Vaughan au poste de chef du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

7 Communication et sensibilisation

Le site Web de la CCE continue d'attirer un grand nombre de visiteurs. Du début du mois de juin jusqu'à la fin du mois d'août, ce site a reçu 193 259 visites, et le mois de juin a connu un sommet avec plus de 90 000 visites. L'an dernier, au cours de la même période, le site en a reçu 143 107. Comme par le passé, de nombreux visiteurs téléchargent les publications et documents de la CCE, soit 5 183 documents différents qu'ils ont téléchargés 199 471 fois au total. Le plus grand nombre de visites et de téléchargements coïncide avec l'annonce de la publication de documents importants, particulièrement le rapport *À l'heure des comptes* (le 29 mai) et le rapport sur l'électricité (le 17 juin).

Depuis le mois de juillet, la section des communications de la CCE a diffusé des communiqués concernant les programmes et les réunions du Secrétariat, tout en continuant à informer le public sur les activités du Conseil et du CCPM. Les principaux communiqués comprennent les suivants :

Le 19 septembre 2002

Les résultats préliminaires d'une étude sur la contamination de l'environnement dans l'État de Zacatecas, au Mexique, justifient la poursuite des recherches en raison des préoccupations que soulève le mercure

Les résultats préliminaires d'un programme d'analyse d'échantillons de sol et de végétation dans la région de Zacatecas, au Mexique, confirment la présence de métaux lourds et justifient la poursuite des recherches pour déterminer les répercussions de cette contamination sur la santé publique et l'environnement dans la région..

Le 6 septembre 2002

Tarahumara : Le Secrétariat de la CCE recommande la constitution d'un dossier factuel

Le Secrétariat de la CCE a recommandé au Conseil de la CCE la constitution d'un dossier factuel concernant des allégations formulées par des Autochtones et des collectivités de la Sierra Tarahumara, selon lesquelles le gouvernement du Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en rapport avec l'exploitation et la destruction présumées illégales des ressources forestières de l'État de Chihuahua.

Le 5 août 2002

Cytrar II : Le Secrétariat de la CCE recommande la constitution d'un dossier factuel

Le Secrétariat de la CCE a recommandé au Conseil de la CCE la constitution d'un dossier factuel concernant des allégations selon lesquelles le gouvernement du Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en rapport avec le site d'enfouissement de déchets dangereux Cytrar, près de la ville d'Hermosillo, dans l'État de Sonora, au Mexique.

Le 24 juillet 2002

La CCE octroie des subventions à des projets communautaires axés sur l'énergie

Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale a octroyé aujourd'hui des subventions à 16 projets communautaires réalisés par des organisations non gouvernementales du Canada, du Mexique et des États-Unis.

8 Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Au cours de la réunion annuelle qu'il a tenue en juin 2002, le Comité de sélection du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) a accordé un montant total de subventions de 688 300 $CAN à 16 projets sur 270 propositions qui lui ont été présentées au cours de l'année.

Ces subventions visaient des projets portant sur les énergies renouvelables, la conservation de l'énergie ou l'efficacité énergétique, tout en accordant la préférence aux projets qui s'appuient sur

des initiatives connexes à l'énergie et qui visent le développement de composantes d'une économie durable

En outre, en vue d'évaluer à quel point les subventions du FNACE permettent à leurs bénéficiaires de solliciter du financement auprès d'autres sources, le personnel du FNACE a recueilli de l'information sur le soutien supplémentaire que les projets subventionnés par le Fonds ont obtenu au cours des trois dernières années. Cela a permis de constater que chaque dollar du FNACE permet aux bénéficiaires de subvention de recueillir de 1,50 $CAN à 2,00 $CAN auprès d'autres sources de financement. Le FNACE continuera de recueillir cette information et de la transmettre ponctuellement aux Parties.

Le bulletin trimestriel de la CCE, *Trio*, continue de faire état des projets financés par le FNACE, car ils constituent des exemples concrets des résultats que permettent d'obtenir les activités de la Commission dans le cadre de projets communautaires. Les médias locaux publicisent également ces projets.

Il est aussi question d'effectuer des visites sur place d'ici la fin de l'année pour évaluer les progrès accomplis par certains bénéficiaires de subvention du FNACE.

Par ailleurs, à la suite de l'avis que le CCPM a formulé au Conseil le 8 mars 2002 sur le projet de modification des *Lignes directrices relatives à l'administration et au financement du FNACE,* afin qu'il tienne compte des réalités du Fonds et de la CCE, le Comité permanent général vient tout juste de terminer la révision de ce document.